





**SAINT-MAMERT-DU-GARD**  
DIRECTION DE L'URBANISME

**DÉCISION D'OPPOSITION DE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE**

Délivrée par le maire au nom de la commune

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

Place de la Mairie

 DP 030281 24 N0054	 1 1 0 0 0 0 0 2 9 2 4 3
Dossier : <b>DP 030281 24 N0054</b> Déposé le : <b>10/09/2024</b>  <u>Nature des travaux</u> : <b>ABRIS</b>  <u>Adresse des travaux</u> : <b>4 RUE DE LA MAZADE 30730 SAINT-MAMERT-DU-GARD</b> <u>Références cadastrales</u> : <b>000B0611</b>	<u>Demandeur</u> : <b>MONSIEUR TROMPARENT ROMAN BERNARD</b> <b>4 RUE DE LA MAZADE</b> <b>30730 SAINT MAMERT DU GARD</b> <u>Demandeur(s) co-titulaire(s)</u> : - - - -

Le Maire de SAINT-MAMERT-DU-GARD,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants, R421-1 et suivants,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 18/04/2017 et sa modification simplifiée en date du 25/03/2021;

Considérant la déclaration préalable n° DP 030281 24 N0054 en date du 10/09/2024, déclare la création d'abris bois :

Considérant que les abris bois prendraient place sur des clôtures existantes en limites séparatives :

Considérant les pièces graphiques DP2 et DP5, que les abris bois projetés porteraient la hauteur des clôtures en limites séparatives à +4,30 TN, +3,24 TN et +3,06 TN ;

Considérant l'article UA11 du PLU en vigueur, les clôtures doivent être constituées d'un mur bahut d'une hauteur maximale de 0,80 mètre ; celui-ci sera surmonté d'une grille ferromécanique en bordure de voies ou d'espaces publics et d'un grillage ou d'une grille en limite séparative. La hauteur de l'ensemble n'excédera pas 2 mètres. Le mur-bahut doit être enduit sur les deux faces d'une couleur s'apparentant au bâtiment principal La transparence hydraulique des clôtures doit être assurée (perforations des bas de murs, ouvertures de type portails, etc...) ;

Considérant que le projet méconnaît les dispositions réglementaires en vigueur ;

**DÉCIDE**

**Article unique** : La **DP 030281 24 N0054** fait l'objet d'une **DÉCISION D'OPPOSITION** pour les travaux décrits dans la demande présentée.

Date d'affichage de l'avis de dépôt : 19/09/2024	Fait à SAINT-MAMERT-DU-GARD, le <b>04/10/2024</b>   <b>M<sup>me</sup> le Maire BERGOGNE</b>
--	--